



APPRENTISSAGE ET GARDE DES JEUNES ENFANTS

APERÇU

Les Chefs en assemblée de l'Assemblée des Premières Nations (APN) ont adopté la résolution n° 39/2016 de l'APN, *Groupe de travail des Premières Nations sur l'apprentissage précoce et la garde d'enfants (APGE)*, donnant au Groupe de travail national d'experts sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (le Groupe de travail) le mandat d'élaborer un Cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants des Premières Nations par le biais d'activités de recherche et de séances de mobilisation régionales.

Les Chefs en assemblée ont entériné le Cadre d'AGJE des Premières Nations en adoptant la résolution n° 83/2017 de l'APN, *Soutien au Cadre national d'apprentissage et de garde des jeunes enfants*. Cette résolution appuyait le Cadre d'AGJE des Premières Nations et stipulait que ce Cadre devait constituer le volet des Premières Nations du Cadre national d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones (CNAGJEA). Il demandait aussi un financement accru pour l'AGJE des Premières Nations, notamment pour la mise en œuvre du Cadre d'AGJE des Premières Nations.

Le 17 septembre 2018, le Cadre national d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones (CNAGJEA) a été officiellement annoncé lors d'une activité conjointe avec l'APN, l'Inuit Tapiriit Kanatami (ITK), le Ralliement national des Métis (RNM) et des partenaires fédéraux. L'annonce du CNAGJEA a été assortie d'un engagement de 1,7 milliard

de dollars sur 10 ans en soutien à la petite enfance autochtone, y compris un engagement spécifique de 1,02 milliard de dollars sur 10 ans pour la petite enfance des Premières Nations. Le CNAGJEA a pour but de servir de guide aux peuples autochtones dans la réalisation de leur vision de services de haute qualité en matière d'AGJE pour leurs enfants et leurs familles, en fonction de leurs propres priorités, principes et objectifs.

Le Groupe de travail a élaboré une recommandation provisoire pour la répartition régionale des fonds versés aux Premières Nations. Le groupe de travail a recommandé une approche de financement par habitant basée sur la formule de Berger modifiée utilisant les chiffres de population du Système d'inscription des Indiens pour les enfants de 0 à 6 ans vivant dans les réserves et hors réserve, pondérés en fonction de l'éloignement selon le manuel de classification des bandes.

Les Chefs en assemblée de l'APN ont adopté la résolution n° 59/2018 de l'APN, *Stratégie régionale d'affectation des fonds pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants des Premières Nations*, afin d'appuyer l'approche recommandée, dépendant de la création d'un nouveau modèle de financement dans un futur immédiat par un sous-groupe de travail. Cette résolution demandait aussi au Groupe de travail de collaborer à la mise en œuvre du CNAGJEA et du Cadre d'AGJE des Premières Nations et demandait la création de

COMPTE RENDU DE L'APN

Novembre 2019

partenariats solides avec tous les paliers de gouvernement.

De plus, la résolution demandait au gouvernement fédéral de financer

adéquatement les activités du Groupe de travail et de permettre le report au prochain exercice des fonds non engagés, étant donné les retards considérables dans le versement des fonds.

COMPTE RENDU

Les Chefs en assemblée de l'APN ont adopté la résolution n° 64/2019 de l'APN, *Prolongation du modèle de financement provisoire pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants*. Cette résolution appuyait la prolongation de la formule provisoire qui avait été adoptée par la résolution n° 59/2018, afin de prévoir assez de temps pour l'élaboration d'un modèle de financement déterminé par les Premières Nations pour l'AGJE.

La résolution demandait aussi un soutien immédiat pour aider l'APN et le Groupe de travail à réaliser les activités qui leur ont été confiées, puisque Emploi et Développement social Canada (EDSC), le ministère fédéral responsable de l'AGJE, a refusé de soutenir les activités nationales de coordination de l'APN, affirmant que ces activités devraient être financées par les fonds versés à l'APN. Cette résolution demande explicitement que ce soutien soit financé séparément de la prestation des services, des partenariats et de la gouvernance étant donné que le

financement existant de l'AGJE des Premières Nations est inadéquat.

Le Comité exécutif de l'APN a nommé le Dr Jonathan Dewar, directeur général du Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations, au groupe ministériel d'experts pour la recherche et la collecte de données sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. Le groupe d'experts a été mandaté pour faire des recommandations pour l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de données et de recherche concernant l'AGJE. Étant donné le peu de données et de recherche disponibles concernant l'AGJE des Premières Nations, le Dr Dewar et l'APN plaideront fortement pour l'élaboration d'une stratégie de données particulière pour les Premières Nations.

Malgré le peu d'appui financier, l'APN continue de demander des fonds additionnels pour l'AGJE des Premières Nations et continue d'aider les régions avec leurs processus de mise en œuvre.

PROCHAINES ÉTAPES

L'APN continue d'appuyer les efforts de mise en œuvre dans les régions et de coordonner les communications au sujet des questions continues en matière d'AGJE. L'APN continuera d'appuyer les partenariats avec le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux aux niveaux régional et national pour l'AGJE des Premières Nations, et appuiera les organismes de coordination régionaux à mesure de l'identification des besoins. L'APN continuera de plaider en faveur d'un appui adéquat pour que le Groupe de travail puisse exécuter les activités qui lui ont été confiées conformément aux récentes résolutions.